



*Les archers  
de la  
table ronde*



**Les Archers de la Table Ronde de PLOERMEL**  
sont heureux de vous inviter à leur concours salle 2x18 m :  
**samedi 10 octobre et dimanche 11 octobre 2020**  
sélectif pour le championnat de France  
**à la Halle des Sports de PLOERMEL**

### Type de tirs

- 2 x 18 m, rythme AB/CD
- 3 départs

BLASONS	Arcs Classiques (CL)	Ø 80 cm	Poussins
		Ø 60 cm uniquement	Benjamins, Minimes
		Ø 40 cm, trispot sur demande à l'inscription	Cadets à Séniors 3
	Arcs à Poulies (CO)	Trispots verticaux	Cadets à Séniors 3
Arcs Nus (BB)	Ø 60 cm uniquement	Cadets	
	Ø 40 cm, trispot sur demande à l'inscription	Juniors à Séniors 3	

<u>Horaires</u>	samedi (départ 1)	dimanche matin (départ 2)	dimanche après-midi (départ 3)
Ouverture du greffe	15h00	8h30	13h30
Inspection du matériel	15h30	9h00	14h00
Entraînement (30 min. sur blason)	15h45	9h15	14h15
Début des tirs	16h15	9h45	14h45

Résultats : dimanche vers 18h30

<u>Tarifs</u>	1 départ	2 départs	3 départs
Jeunes	6 €	10 €	12 €
Adultes	8 €	14 €	18 €

Les inscriptions seront prises en compte suivant l'ordre d'arrivée.

### Récompenses

- Aux 3 premiers de chaque catégorie
- A la meilleure équipe

### Règlement

- Tenue réglementaire et chaussures de sport exigées
- Passeport, licence avec photo ou pièce d'identité à jour

**Pas de stand buvette ni restauration** (autorisation municipale refusée) : merci de prévoir vos boissons et en-cas.

**Port du masque obligatoire pour aller aux cibles** et en dehors de l'aire de pratique.

**Inscriptions** : elles sont à envoyer **avant le 4 octobre 2020**, accompagnées du règlement, à :

Madame Muy Keang PICOU – 11 Rue de la Forge – 56800 GOURHEL

Règlement par chèque à l'ordre des Archers de la Table Ronde.

✉ [archers.de.ploermel@gmail.com](mailto:archers.de.ploermel@gmail.com)

☎ 07.85.38.23.06

**Bulletin d'inscription Concours Salle PLOERMEL les 10 et 11 octobre 2020  
à renvoyer accompagné du règlement **avant le 4 octobre 2020**. Merci.**

<b>CLUB :</b>									
<b>Responsable des inscriptions :</b>									
Nom - Prénom	N° licence	Catégorie	Type d'arc	Trispot	Droitier Gaucher	Départ 1	Départ 2	Départ 3	Montant

**Total :**

**Contact :**

Madame Muy Keang PICOU – 11 Rue de la Forge – 56800 GOURHEL

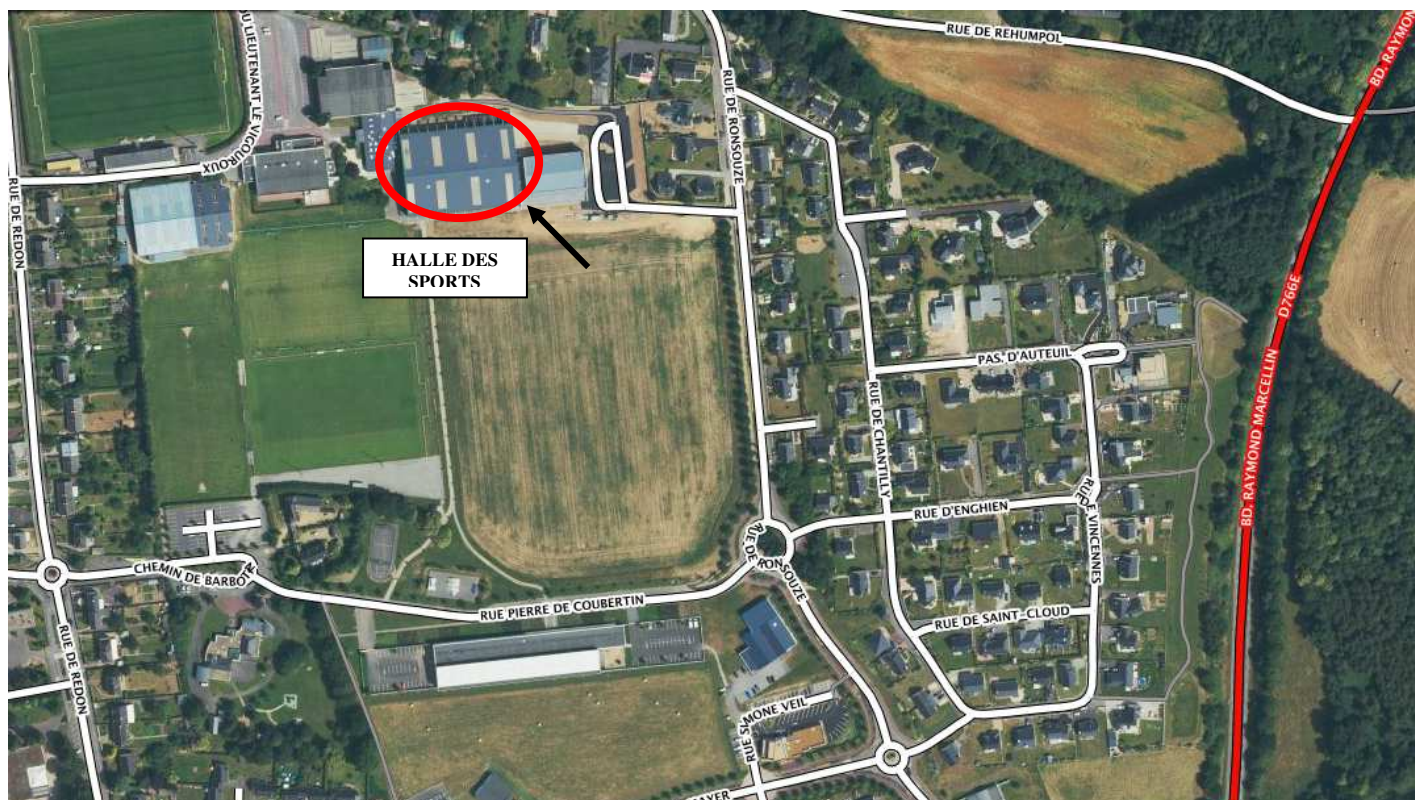
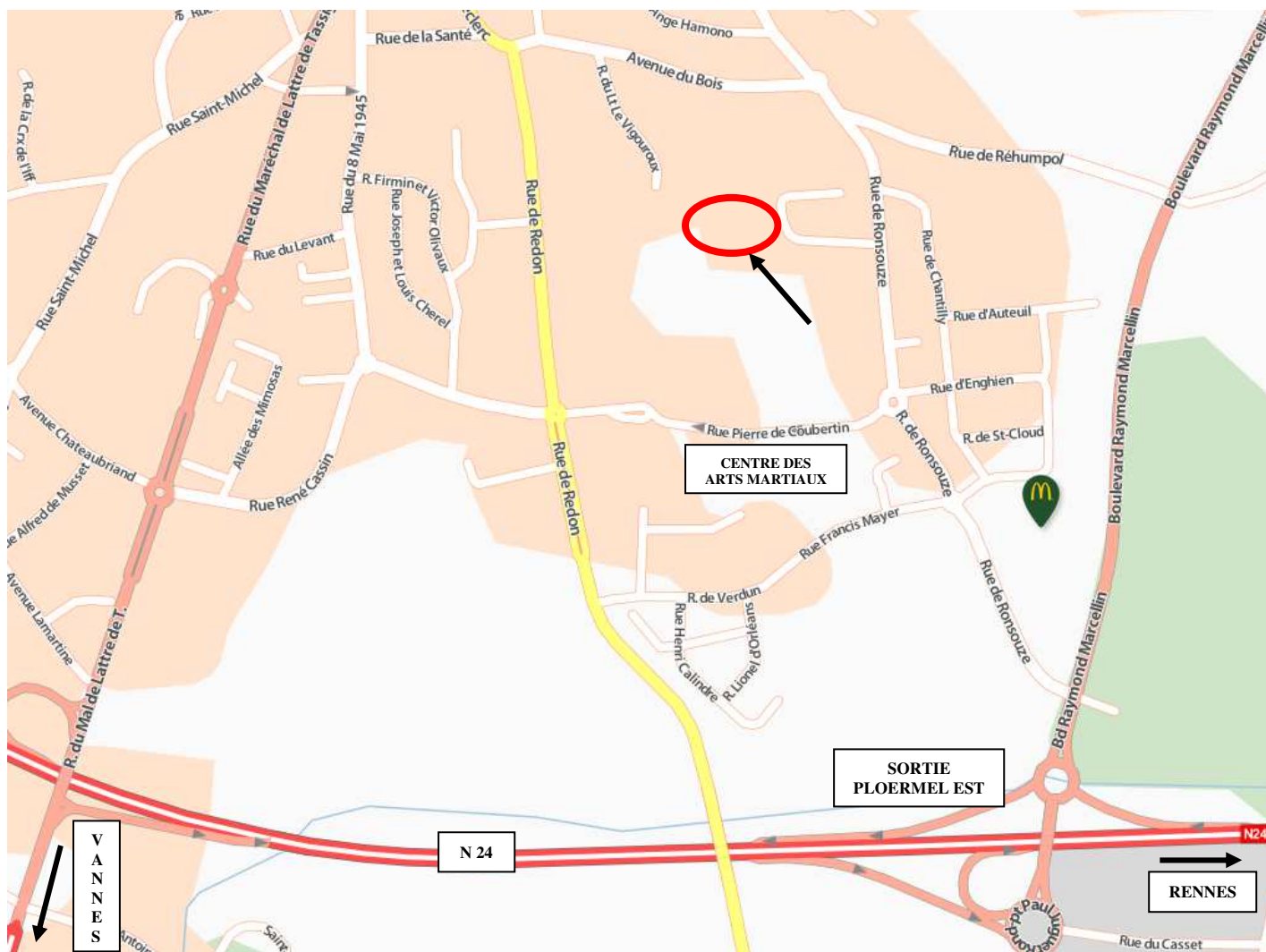
Courriel : [archers.de.ploermel@gmail.com](mailto:archers.de.ploermel@gmail.com) - Chèque à l'ordre des Archers de la Table Ronde

Adresse : Impasse des Olympiades - PLOERMEL

Coordonnées GPS :

- latitude : 47.9254371

- longitude : -2.39113889999987



# LA RENTRÉE DU TIR À L'ARC

## LES GESTES BARRIÈRES

18 septembre 2020



### LA PRATIQUE DU TIR À L'ARC EN COMPÉTITION

Dans le cadre des compétitions de tir à l'arc, un certain nombre de mesures sont à prendre en compte. L'objectif est de limiter au maximum les risques tout en permettant la pratique du tir à l'arc dans des conditions optimales. Les mesures suivantes s'appliquent pour tout type de compétition.

La FFTa a validé le déblocage du calendrier de tir en salle saison 2021, vous permettant le cas échéant de pouvoir ajouter un ou des concours supplémentaires. La demande doit respecter le chemin normal de validation. Il est possible de se rapprocher des services dédiés de la FFTa pour tout renseignement.

#### Zone d'application

Ces consignes sont valables aussi bien pour une pratique en salle qu'en extérieur (terrain plat ou parcours). Elles s'adressent à toutes les personnes présentes dans l'enceinte sportive.

#### Mesures à respecter

**Port du masque :** Le port du masque est obligatoire pour tout individu présent, qu'il soit organisateur, arbitre, entraîneur, spectateur... Seuls les archers peuvent enlever leur masque dans l'aire de pratique et ce, seulement pendant le temps de pratique.

L'organisateur devra préciser sur son mandat, si des mesures plus restrictives sur le port du masque (ex : pour aller aux cibles) sont appliquées sur sa compétition. Si l'application de nouvelles mesures est décidée après la communication du mandat, il devra prévenir les compétiteurs de celles-ci au plus tard la veille.

**Distance de sécurité :** Les archers doivent respecter en toutes circonstances une distance de sécurité d'un mètre entre eux. Sur le pas de tir, cette distance peut être réduite à 80cm et ainsi permettre à deux tireurs de pratiquer simultanément sur la même cible (4 par cibles en rythme AB/CD possible).

**L'aire de pratique :** Elle s'étend de la zone de repos des archers (incluse) jusqu'aux cibles. Il est conseillé de séparer la zone de repos des archers de celle du public. Veillez à respecter la distance d'un mètre minimum entre deux chaises.

**Le temps de pratique :** Il débute au moment de l'échauffement et s'étend jusqu'à la fin de la compétition.

Exceptions :

- La pause entre deux séries n'est pas considérée comme faisant partie du temps de pratique.
- Dès que l'archer quitte l'aire de pratique, il doit remettre son masque, notamment pour se rendre à la buvette ou aux toilettes.

#### Recommandations complémentaires

- Mettre du gel hydroalcoolique à disposition.
- Désinfecter régulièrement les zones de contact et poignées de portes.
- Dans la mesure du possible, aérer régulièrement le gymnase en cas de pratique en salle.
- Chaque participant apporte son propre stylo.
- Désinfecter le matériel partagé entre deux départs (chaises, plaquettes de marque, tablettes,...). A cet effet, prévoir un laps de temps suffisant dans le programme.
- Matérialiser les files d'attente avec des espaces d'un mètre au sol pour le greffe et la buvette.

#### TEXTES DE RÉFÉRENCE

Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 - Modifié par Décret n°2020-1096 du 28 août 2020 - art. 1 (V) : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042105897>

Guide de rentrée sportive (version du 9 septembre 2020) : <https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/guiderentreesportive.pdf>

Retrouvez les dernières mises à jour sur [www.fftta.fr/gestes-barrieres](http://www.fftta.fr/gestes-barrieres)